

Guide de dépôt de projet **circonflexe**

Prêt-pour-bouger



Contexte

L'accès à des activités de loisirs, sportives ou de plein air est souvent limité par plusieurs facteurs, notamment les coûts liés à l'acquisition ou à la location des équipements nécessaires. Par ailleurs, la mobilité des pratiquants constitue également un obstacle majeur, notamment en raison des difficultés liées au transport des équipements et de la distance des lieux de pratique, ce qui complique davantage l'accès à ces activités.

C'est quoi circonflexe ?

circonflexe - prêt-pour-bouger - est un projet qui vise à rendre accessible des équipements sportifs, récréatifs et adaptés GRATUITEMENT à l'ensemble de la population afin d'augmenter les occasions de bouger partout au Québec.

Le programme circonflexe, provenant d'une initiative du Ministère de l'Éducation, a pour mission de soutenir la création de points de service pour le prêt d'équipements, facilitant ainsi la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives.

Les objectifs principaux de circonflexe :

- Augmenter les occasions de bouger
- Contribuer à la découverte et à l'initiation d'activités physiques et sportives
- Donner le goût à la population d'être active





Quelles sont les options pour devenir un partenaire circonflexe ?



Point de service fixe

Le point de service fixe offre le prêt d'équipement via un comptoir de prêt.



Unité-mobile

Permet de déplacer les équipements vers des lieux de pratique par l'utilisation de remorques ou de véhicules aménagés.



Casier connecté

C'est un système de mise à disposition de matériel en libre-service accessible par le biais d'une application gratuite.

Des frais additionnels s'appliquent



Pour plus d'informations sur les moyens de créer un point de service, consultez les guides explicatifs sur notre site internet.



Admissibilité

Les organismes situés sur le territoire de l'URLS Mauricie, qu'ils soient membres ou non, sont admissibles :

- Un organisme municipal
- Municipalité / ville / MRC
- Camps
- Un établissement d'enseignement primaire ou secondaire
- Un établissement universitaire
- Un collège d'enseignement général et professionnel
- Un centre de services scolaire
- Une régie intermunicipale
- Un conseil de bande
- Une coopérative en vertu de la Loi sur les coopératives
- Un organisme à but non lucratif créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale
- Association sportive



Frais admissibles :

- Achat d'équipements
- Frais de gestions
- Aménagement point de service, entreposage
- Activité d'initiation
- Frais de réparation
- Frais de transport
- Frais d'équipement
- Frais d'entretien
- Formations
- Remorque pour le déplacement de l'équipement



Frais non admissibles :

- Équipement pour l'entretien des lieux de pratique
- Vêtements
- Achat ou location d'un terrain, construction d'une infrastructure
- Véhicule motorisé
- Équipement à usage unique
- Matériel remis à chaque individu
- Salaire
- Taxes

circonflexe peut soutenir des initiatives déjà existantes pour encourager le prêt gratuit pour l'ensemble de la population et des utilisateurs.



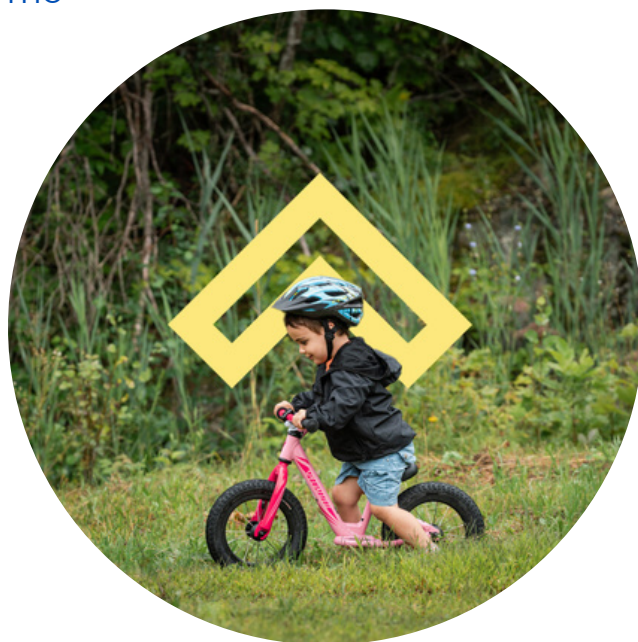
Sélection des projets

Méthodes d'analyse

Les demandes de projet seront analysées selon les critères ci-dessous. Les projets seront choisis en tenant compte de critères d'équité dans leur distribution et leur répartition, en fonction des différents environnements, territoires et populations visées. Une attention particulière sera accordée aux projets situés dans des zones moins desservies ou qui permettent de toucher une clientèle cible moins engagée.

Critères de sélection

- L'impact du projet sur la pratique de l'activité physique autonome à long terme
- La qualité et la pertinence des partenariats établis
- L'accessibilité des équipements, notamment en termes de disponibilité dans le temps et de gratuité
- La pertinence du projet par rapport à son environnement et sa complémentarité avec les initiatives locales
- Les retombées potentielles du projet dans son milieu, en termes d'effets et de bénéfices à long terme



À propos de l'aide financière

Les modalités de versement

Pour un nouveau projet, le soutien financier sera versé après la signature de l'entente par toutes les parties. Un premier paiement, représentant 80 %, puis un second paiement représentant les 20 % restants sera effectué après réception et validation des documents de clôture du projet. Veuillez noter que les taxes ne sont pas admissibles.

Tout dépendant des besoins et des conditions, d'autres modalités de versements peuvent être discutées entre le partenaire et l'URLSM.

L'URLSM se réserve le droit de retarder ou d'annuler les versements et de demander un remboursement dans les cas suivants :

- Si le projet n'est pas réalisé conformément à l'entente ou si des modifications non approuvées sont apportées
- Si des pièces justificatives manquent, sont jugées inacceptables ou si les délais de soumission ne sont pas respectés

Le partenaire du projet devra soumettre un bilan final le 15 mars de chaque année comprenant :

- un rapport d'activité
- le budget réel
- l'évaluation du programme
- la documentation produite
- des photos des activités et du matériel utilisé





Dépôt de projet

Où?

Formulaire de dépôt de projet sur le site Internet de l'URLSM, dans l'onglet [circonflexe](#), ou [cliquez ici](#).



Informations à transmettre lors de votre dépôt

- Nom du responsable du projet
- Le numéro de téléphone et l'adresse courriel du responsable
- Nom et adresse de l'organisme
- Détails sur l'accessibilité de l'équipements (heures d'ouverture, nombre de jours par semaine de disponible, le type de clientèle qui pourra utiliser l'équipement)
- Un résumé de votre projet (la nature du projet, l'échéancier)
- Un fichier avec tous les équipements demandés sous forme de tableau en indiquant l'article, la quantité, les grandeurs (si nécessaire), le prix unitaire, le total et le fournisseur identifié.
- Une ébauche du plan de communication/promotion



Exemples d'équipements possibles :

- raquettes, crampons
- ballons de soccer, basketball, football
- tapis de yoga
- ski-raquettes, skis de fond
- canots, kayaks, pagaies
- bâtons de marche
- tente de camping
- sifflets de sécurité
- vestes de sauvetage
- vélos et casques
- slackline
- cordes à sauter
- raquettes de tennis, pickleball
- cônes, échelles
- bâtons de hockey
- frisbee
- etc.

Pour plus d'informations

- Site internet officiel de [circonflexe](#)
- Site internet officiel de l'[URLS Mauricie](#)

Pour nous joindre

circonflexe@urlismauricie.com

(873) 993-3075



circonflexe
Prêt-pour-bouger

